

TE38

BUREAU du 27 mars 2023

DÉCISION N° 2023-049

Objet : Maîtrise de la demande en énergie - CEE - PONT DE BEAUVOISIN

Subvention exceptionnelle

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs, Georges MAGNIN-FAULT, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Bruno GONINET, François GUILLIER, Patrice ISERABLE, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Marc MICHEL, Emmanuel MONTAGNON, Yannick PAQUE, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Michel TOSCAN et Daniel TRICOIRE, membres du Bureau.

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2224-34 ;

Vu la délibération n° 2018-019 du Comité Syndical du 05 mars 2018 relative au regroupement et à la valorisation des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la délibération du 19 novembre 2019 du conseil municipal de la commune de PONT DE BEAUVOISIN donnant mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de certificats d'économies d'énergie ;

Vu la convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie signée le 29 novembre 2019 entre la commune de PONT DE BEAUVOISIN et TE38 ;

Vu les statuts de TE38 et son article 2.7 « *Intervention ou soutien aux actions de la maîtrise de la demande en énergie* ».

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) constitue l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il est rappelé que par délibération n° 2018-019 du Comité Syndical du 05 mars 2018, TE38 a élargi sa mission de valorisation en permettant de déposer les certificats d'économies d'énergie générés par toutes personnes morales éligibles.

Par délibération du 19 novembre 2019, le conseil municipal de la commune de PONT DE BEAUVOISIN a décidé de donner mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de certificats d'économies d'énergie. Une convention de regroupement et de valorisation des certificats d'économies d'énergie a été signée le 29 novembre 2019 entre la commune et TE38.

Ainsi, en application de ladite convention, la commune de PONT DE BEAUVOISIN a sollicité TE38 afin de lui confier la demande de valorisation des certificats d'économies d'énergie issus de l'opération de rénovation globale du gymnase PALACIN, débutée en juillet 2019 et achevée en février 2021.

Suite à la transmission des factures des travaux par la commune en septembre 2021, TE38 a demandé à cette dernière de lui retourner les attestations lui permettant de procéder à la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus de cette opération.

La commune a transmis à TE38, en novembre 2021, les attestations correspondantes aux 3 postes de travaux suivants :

Intitulé du lot	Poste de travaux concerné
Lot 4 « Bardage / Etanchéité »	Isolation des murs
Lot 9 « « Flocage isolation »	Isolation des toitures
Lot 4 « Bardage / Etanchéité »	Isolation toit terrasse

Toutefois, TE38 n'a reçu aucune attestation de la part de la commune pour les 2 postes de travaux suivants :

Intitulé du lot	Poste de travaux concerné
Lot 2 « « Maçonnerie »	Isolation sous plancher
Lot 8 « Cloisons / doublages »	Isolation des murs

Cette absence d'attestation pour les 2 postes de travaux susmentionnés a eu pour conséquence d'afficher le dossier de la commune de PONT DE BEAUVOISIN en tant qu'« incomplet » dans le logiciel métier utilisé par le syndicat pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Ainsi, au vu du statut du dossier resté à l'état « incomplet » malgré une relance pour obtenir les attestations manquantes, TE38 n'a pas réalisé les démarches pour le déposer et obtenir la valorisation des CEE des 3 postes de travaux susmentionnés.

Dès lors, cette absence de dépôt de la part de TE38 a entraîné une absence de valorisation des CEE de l'ensemble des postes de travaux, y compris ceux pour lesquels le syndicat disposait effectivement des attestations.

Or, TE38 aurait pu déposer le volume de 1 921 459 kWh cumac, sur un volume total de 4 534 069 kWh cumac que représente l'opération, correspondant aux postes de travaux suivants pour lesquels il disposait des attestations :

Intitulé du lot	Poste de travaux concerné
Lot 4 « Bardage / Etanchéité »	Isolation des murs
Lot 9 « « Flocage isolation »	Isolation des toitures
Lot 4 « Bardage / Etanchéité »	Isolation toit terrasse

De ce fait, il est proposé, en compensation de cette erreur matérielle de la part de TE38, ayant entraîné une absence de dépôt et de valorisation des CEE desdits postes de travaux susmentionnés, d'allouer une subvention exceptionnelle pour ces opérations d'économies d'énergie d'un montant maximum de 10 660.02 €.

Le montant de ladite subvention correspond au montant estimé de la valorisation des certificats d'économies d'énergie qui auraient dû être générés lors de la vente de TE38 en juin 2022, auquel sont déduits les frais de gestion de 6% en tant que commune non adhérente au service CEP, conformément à la convention de regroupement et de valorisation des CEE.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

DÉCIDENT

- De verser de manière exceptionnelle une subvention d'un montant maximum de 10 660.02 € à la commune de PONT DE BEAUVOIN pour la réalisation de l'opération suivante - Rénovation globale du Gymnase PALACIN :

Intitulé du lot	Poste de travaux concerné
Lot 4 « Bardage / Etanchéité »	Isolation des murs
Lot 9 « « Flocage isolation »	Isolation des toitures
Lot 4 « Bardage / Etanchéité »	Isolation toit terrasse

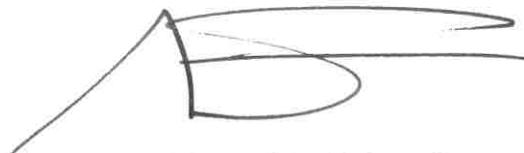
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.



Fait et délibéré en séance

Le Président

M. Bertrand LACHAT



Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000)